

Commune de WINGEN SUR MODER

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers

élus : 19

En fonction : 17

Présents : 14

Le 26 février 2020 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire, sous la présidence de M. Patrick DHAINAUT, Maire.

Date de
Convocation :

21/02/2020

Présents :

Mme DOERFLINGER Christine, M. KNIPPER Francis, Mme GANGLOFF Christine, Maires adjoints,
M. DORSCHNER Christian, Conseiller Municipal Délégué,
Mme BRUNNER Magdalena, Mme HUNSINGER Simone, M. KEMPFER Emmanuel,
M. BARIDO Nicolas, Mme BURGUN-MUHLHEIM Isabelle, M. CUNRATH Sylvain,
M. SEBASTIAN Philippe, M. RUCH Denis, Mme BARIDO Estelle, Conseillers municipaux

Absents Pouvoirs :

M. DETTWILLER Michaël pouvoir à M. KEMPFER
Mme MANGIN Audrey pouvoir à M. KNIPPER

La Séance est
ouverte à :

20 h

Excusée

Mme ALVES MUTSCHLER Elisa

Secrétaire de Séance : Mme HUNSINGER

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 11 décembre 2019
2. Compte Administratif 2019
 - Budget Principal
 - Budget annexe Réseau Câblé
3. Compte de Gestion 2019
 - Budget Principal
 - Budget annexe Réseau Câblé
4. Affectation des Résultats 2019
5. CHLPP – compétence création, entretien et exploitation bornes électriques
6. Prestation Récolement des archives communales par l'archiviste du Centre de Gestion
7. Règlement intérieur de la bibliothèque-médiathèque
8. D I A
9. Questions Diverses

POINT 1**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2019**

Le Maire donne lecture des titres du PV du 11 décembre 2019.

En passant sur le Point 3 « Orée du Bois », il précise qu'il a signé chez Me Sengel en date du 19 février 2020. La date de signature de la liquidatrice est fixée au 3 mars 2020.

Le Procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

POINT 2**COMPTE ADMINISTRATIF 2019**

Le Maire présente les comptes administratifs du Budget de la COMMUNE et du Budget RESEAU CABLE dont les résultats sont les suivants :

A. COMMUNE :

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>	<u>RESULTAT</u>
FONCTIONNEMENT	856 426.02 €	1 264 139.89 €	+ 407 713.87 €
INVESTISSEMENT	489 175.90 €	362 237.26 €	- 126 938.64 €

B. CABLE

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>	<u>RESULTAT</u>
FONCTIONNEMENT	64 464.39 €	37 381.07 €	- 27 083.32 €
INVESTISSEMENT	2 470.82 €	81 575.83 €	+ 79 105.01 €

Le Maire donne la présidence à : Mme Christine DOERFLINGER, 1^{er} Adjoint.

Il quitte la salle.

Mme DOERFLINGER procède aux votes. Les budgets sont adoptés comme suit :

Budget de la Commune : 12 voix pour, 3 abstentions.

Budget du Réseau Câblé : 12 voix pour, 3 abstentions.

Le maire réintègre la salle. Mme Doerflinger l'informe des résultats du vote.

Le maire tient à dire que cet excédent de plus de 400.000 € permettra à la nouvelle municipalité d'avoir une aisance financière.

Mme Burgun-Muhlheim confirme qu'il y a un excédent en fonctionnement, mais un déficit en investissement.

Le maire complète en disant que l'excédent de fonctionnement couvre le déficit d'investissement.

POINT 3**COMPTE DE GESTION 2019**

Le Trésorier, comptable de la Commune, a arrêté ses comptes.

Les Comptes de Gestion, pour le budget communal et pour le budget câble, sont en tous points égaux aux Comptes administratifs présentés.

Les comptes de gestion du percepteur sont adoptés par 13 voix pour et 3 abstentions.

POINT 4

AFFECTATION DES RESULTATS 2019

Le Maire propose d'affecter les résultats de l'exercice 2019 comme suit :

POUR LA COMMUNE

Compte 1068 :	126 938.64 €
Investissement : Compte 001 (dépenses)	126 938.64 €
Fonctionnement : Compte 002 (recettes)	280 775.23 €

POUR LE RESEAU CABLE

Recettes d'Investissement C/001 =	79 105.01 €
Dépenses de Fonctionnement C/002 =	27 083.32 €

L'affectation des résultats est adoptée par 15 voix pour et 1 abstention.

POINT 5

CCHLPP – COMPETENCE CREATION, ENTRETIEN ET EXPLOITATION BORNES ELECTRIQUES

Le maire informe que le bureau du contrôle de légalité de la Préfecture a retiré la délibération du 26 septembre 2019 de la Communauté de Communes car ils considèrent qu'il n'y a pas d'intérêt communautaire dans cette compétence.

La Communauté de Communes a décidé de re-proposer le transfert de cette compétence à la CCHLPP sans mentionner la notion d'intérêt communautaire.

Le conseil municipal décide, à la majorité (14 pour, 2 contre), de transférer à la Communauté de Communes de Hanau La Petite-Pierre la compétence facultative « création, entretien et exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ».

POINT 6

PRESTATION RECOLEMENT DES ARCHIVES COMMUNALES PAR L'ARCHIVISTE DU CENTRE DE GESTION

Le maire explique qu'après les élections municipales, les collectivités sont appelées à procéder au récolement des archives. C'est une obligation réglementaire à effectuer après chaque renouvellement de municipalité.

Mme Christine Gangloff explique ce qu'est un récolement des archives.

Le maire informe que le service des archivistes itinérants du Centre de Gestion nous propose de réaliser ce récolement. L'intervention est estimée à une journée, facturée 320 €.

Le maire demande au conseil l'autorisation de conventionner avec le Centre de Gestion pour cette prestation.

Le Conseil décide, à l'unanimité, la mise en place d'une convention avec le Centre de Gestion du Bas-Rhin pour la mise à disposition d'un archiviste itinérant pour environ 1 jour au prix de 320 € / jour, pour le récolement des archives municipales.

POINT 7

REGLEMENT INTERIEUR DE LA BIBLIOTHEQUE-MEDIATHEQUE

Le maire donne la parole à M. Francis Knipper. Celui-ci rappelle que le premier règlement date de 2005 et informe qu'il n'est plus tout à fait adapté aujourd'hui.

Avec son groupe de bénévoles, ils ont rédigé un nouveau règlement dont il donne lecture.

M. Philippe Sébastian pense qu'à l'article 11, il faut changer le mot « document » afin de prendre aussi en compte les CD et les DVD.

M. Emmanuel Kempfer pense qu'il serait intéressant de mettre en place une caution.

Le maire insiste sur l'importance de la gratuité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le nouveau règlement intérieur de la bibliothèque-médiathèque tel qu'il a été présenté par M. Knipper.

POINT 8

D I A

Le maire n'a pas préempté les propriétés suivantes : une maison 5 rue de la Poste (bureau de Poste), un terrain 50 rue Principale, une maison 2 rue de Bitche, un restaurant 44 rue Principale, un immeuble 18 rue Principale (commerce et logements).

POINT 9

QUESTIONS DIVERSES

- Le maire informe qu'à la demande de la trésorerie de Bouxwiller, il a fait un certificat administratif pour transférer des crédits afin de pouvoir payer les échéances d'emprunts de décembre 2019.
- Le maire fait un point sur la tempête du 10 février. La Commune a eu des dégâts au niveau de la toiture de l'école primaire ; des arbres sont tombés au camping ainsi qu'au Pferdstal et dans la petite forêt à côté du gymnase où il a fait enlever un arbre qui menaçait de tomber sur le rond-point.
- Mme Christine Doerflinger donne quelques informations concernant le verger participatif. M. René Ensminger étant décédé, c'est M. Thierry Lallement qui reprend le flambeau et c'est lui qui a rencontré les élèves de l'école. Elle informe qu'un atelier taille aura lieu le 5 mars à 14h. Les dessins de fruits réalisés par les enfants sont devenus des panneaux qui seront mis en place au verger participatif.
- M. Francis Knipper fait un point sur l'avancement du dossier « fauteuils du cinéma ». Il rappelle que la première difficulté dans ce dossier est le fait que le bâtiment du cinéma est un bâtiment départemental dont la MJC n'est que locataire. Il informe avoir demandé des subventions à différents organismes ; il y a eu un refus au Centre National de la Cinématographie – la Commune a voté en 2019 une subvention de 17.000 € - la Communauté de Communes a refusé de subventionner – la Région s'engage à hauteur de

10.000 € et la Direction Régionale des Affaires Culturelles à 4.000 €. Pour l'instant, cela représente la moitié de la dépense. Depuis, il a demandé une subvention au Département où il espère toucher 15.000 €. L'idée d'un financement participatif a été évoquée au sein de la MJC.

Le maire demande aux deux têtes de liste des prochaines municipales s'ils comptent aider à ce projet de fauteuils. Mme Isabelle Burgun-Muhlheim dit qu'elle répondra à cette question le soir de sa réunion publique ; idem pour M. Christian Dorschner. M. Sylvain Cunrath trouve cette question déplacée ; d'après lui, le maire n'avait pas à la poser ce soir en séance de conseil municipal. Le maire informe Francis Knipper qu'il restera à ses côtés pour trouver des financeurs privés, même après son mandat de maire.

- Mme Christine Gangloff et le maire remercient la secrétaire de mairie, Cindy Nosal, pour son travail de comptabilité et de budget, pas toujours facile au regard des ordres et contre-ordres du trésor public.
- Le maire termine la séance en disant combien il est fier et heureux d'avoir pu servir Wingen-sur-Moder ces six dernières années. Six années intenses et enrichissantes. Il remercie ses collaborateurs pour qui il a une profonde reconnaissance. Il a un mot pour chacun.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 21h48.